

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020 A 20H30**

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, CORNELOUP Danielle, DUMONT Ivan, DUPUIS Patrick, GORISSEN-VAN EENIGE Marielle, GRISARD Bernard, MALATIER Serge, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, RIZARD Corinne, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis.

Excusé : /

Absent : GRONDIN Laurent

Procurations : /

Secrétaire de séance : RIZARD Fabienne

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Maire rappelle que le PLUi est une compétence communautaire.

Suite à la réunion en juillet avec la Communauté de Communes, les zones constructibles définies par le PLUi sont présentées au conseil municipal. Elles se situent autour du centre-bourg de la commune.

Le Maire informe qu'aucune nouvelle construction ne sera accordée en dehors de ces zones après l'approbation du PLUi. Seules des dérogations pourraient être accordées aux professions nécessitant une surveillance de nuit de bétails.

Les zones constructibles représentent une surface de 2,50 hectares, sur lesquelles peuvent s'implanter une trentaine de constructions nouvelles.

Virginie JONDET demande une étude approfondie des zones naturelles (dites « zone N ») et de leurs contraintes. Elle demande également que les habitants soient informés lorsque le PLUi sera défini. Le Maire précise que des réunions publiques, auxquelles étaient invités les administrés de chaque commune, se sont déroulées précédemment.

Patrick DUPUIS relève les incohérences actuelles au niveau des décisions d'urbanisme par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Le Maire informe de la disponibilité des terrains appartenant à M. Yves BRAILLON, sis « Champ du Montillet » d'une surface totale de 11 000 m². Leur prix de vente est de 12 €/m².

Le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Romain CINQUIN, Corinne RIZARD, Virginie JONDET) propose à M. Yves BRAILLON un prix d'achat de 6 €/m², non négociable, pour la totalité des parcelles.

Romain CINQUIN se justifie en se disant septique sur le projet.

Virginie JONDET propose qu'un terrain d'une surface moins importante soit présenté dans un premier temps afin de recenser les éventuelles demandes.

RPI / cantine scolaire

Fabienne RIZARD rend compte de la réunion du 20 juillet 2020 de la commission SCOLAIRE.

La commission s'est rendue à l'école maternelle suite à sa fermeture pour étudier le devenir du bâtiment :

- Le mobilier sera transféré dans la salle située à l'étage, et les jeux seront conservés pour la garderie ;
- Sur proposition de la commission, la garderie périscolaire et la bibliothèque pourraient être délocalisées à l'école maternelle, permettant ainsi l'agrandissement de la cantine scolaire. Le conseil municipal approuve ce projet ;
- Les photographies, diapositives et clés usb de l'école seront prises en charge par la bibliothèque pour d'éventuelles expositions.

Le Maire informe de l'envoi aux collectivités membres du RPI du projet de convention, par laquelle sont stipulées les modalités d'organisation et de fonctionnement du RPI :

- Quelques modifications ont été apportées par la commune de VARENNES-SOUS-DUN,
- Les communes de CHATENAY et SAINT RACHO ne souhaitent pas définir un temps de secrétariat pour le RPI et la rémunération des heures nécessaires à son fonctionnement,
- La commune de BOIS-SAINTE-MARIE n'a formulé aucune observation.

Le Maire donne lecture de la convention.

Après avoir apporté quelques modifications, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise le Maire à la signer.

Point sur travaux voirie

Serge MALATIER présente les travaux de voirie qui seront réalisés à partir de septembre 2020 :

- Chemin de l'Etang Travers (entre Les Conditions et Gillette) : drainage fossé : 697,91 € HT
- Chemin de Martigny : dérasement des accotements : 740,91 € HT
- Chemin des Pins : dérasement des accotements : 1 595,91 € HT
- Chemin des Desmurs : dérasement des accotements : 479,91 € HT
- Chemin des Desmurs : reprofilage : 3 682,75 € HT
- Chemin de La Prasle, à proximité des poulaillers : drainage fossé : 5 997,22 € HT
- Chemin de La Noue : reprofilage : 4 000,55 € HT. Romain CINQUIN indique que le drainage du fossé serait nécessaire.
- Chemin des Treilles (aux Indres) : reprofilage : 2 780,31 € HT
- Chemin de Corcelles : reprofilage : 1 018,94 € HT
- Chemin des Bruyères : enduit monocouche et gravillonnage : 11 580,99 € HT
- Chemin allant des Grands Moulins à Gillette : reprofilage et gravillonnage 11 680,25 € HT
- Chemin de La Charnée : reprofilage : 14 800,64 € HT

Les travaux d'aménagement du trottoir sis « route de Montmelard », permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite, seront effectués au mois de septembre.

Le conseil municipal accepte le devis de KIT FORET d'un montant de 190,12 € HT pour l'achat de rondins afin d'aménager la rue de la Forge en chemin piétonnier.

Jean-Paul LARDY signale une dégradation de la voie communale sise « route du Côté », au niveau de la propriété de M. Emmanuel GEOFFRAY. Des travaux pourraient envisagés en 2021.

Local ADMR

Le Maire informe de la mise à disposition de l'association ADMR du local communal à usage de bureau sis « Le Bourg – 10, route d'Aigueperse ». Cette mise à disposition est gratuite jusqu'au 30 juin 2021 en contrepartie des travaux effectués dans le local par l'ADMR. Le bail sera ainsi réactualisé à compter du 1^{er} juillet 2021 ; un loyer mensuel sera alors défini.

Le Maire informe de la nécessité de repeindre les huisseries de ce bâtiment : l'association ADMR s'acquitterait de la peinture et les travaux seraient réalisés par l'agent technique communal.

Subvention amendes de police pour sécurité routière

Le Maire informe que la législation prévoit qu'une partie du produit des amendes de police soit utilisée par les communes pour sécuriser les réseaux routiers à l'intérieur du périmètre de l'agglomération. Il propose ainsi de déposer un dossier auprès du Département de Saône-et-Loire pour les travaux suivants:

* **Aménagement d'un trottoir permettant son accès aux personnes à mobilité réduite.** Ce trottoir se situe au centre-bourg, sur la voie dite "route de Montmelard", à proximité de la salle du Foyer Rural;

* **Aménagement du carrefour de la place du marché et de la route départementale n°41,** sis "Le Bourg". Les travaux permettront l'élargissement de ce carrefour, trop exigü pour une circulation fluide des usagers.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 15 615,02 € HT, duquel une subvention maximale de 40 % peut être accordée.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police 2020 pour les travaux susnommés.

Affaires diverses

- 1) Cédric BERTHOY et Corinne RIZARD demandent de délimiter les emplacements de parking sur la place du marché, ainsi que la route la traversant.
- 2) Romain CINQUIN fait part d'une requête concernant l'absence d'un container de collecte pour ordures ménagères au lieudit « L'Auvergnat ». Le Maire indique que l'emplacement demandé ne se situe pas sur la tournée de collecte.
- 3) Jean-Paul LARDY signale l'excès de vitesse des véhicules empruntant la route de Mont Branchier. Il serait souhaitable qu'une solution de ralentissement soit envisagée.

- 4) Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué, et composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la CCID est identique à celle du mandat de conseiller municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables présentée sur délibération du conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, décide de suggérer la liste de contribuables suivante:

- AUCLAIR Alain, BALLIGAND Jean-Pierre, BASSET Pierre, BONIN Jean-François, CHARNAY Bernard, COMTE Philippe, CORNELOUP Didier, CORNELOUP Marc, DUFOUX Michelle, FRICAUD Robert, GRIZARD Jean-Noël, GUILLOUX Marcel, LATHUILLIERE Jean-Marc, MAGNIER Alain, MILLIER Danielle, RENAUD Jean-Louis, ROLLET David, VOUILLON Jean-Marc.

- 5) Patrick DUPUIS fait le point sur l'avancement des travaux de l'atelier communal : la pose du carrelage et de la faïence est achevée. Elle a été réalisée par l'agent technique. Les travaux de peinture sont terminés ; l'installation électrique est en cours de finition.
- 6) Patrick DUPUIS informe des travaux à prévoir dans les bâtiments communaux suivants :
- Bibliothèque : présence de salpêtre, avec dégradation de la peinture. Des travaux de peinture sont à prévoir.
 - Salle du Foyer Rural : présence d'humidité dans les placards muraux. Après nettoyage, une ventilation automatique au niveau des portes de placards pourrait être installée.

La commission BATIMENTS se réunira en septembre pour étudier les travaux.

- 7) Le Maire rappelle la vacance du local sis « 30 route de La Clayette », dans le bâtiment en copropriété avec M. Alain MAGNIER.
Le Maire informe de la visite de ce local par les infirmières libérales de Gibles pour y exercer leur activité. D'autres thérapeutes pourraient s'y installer. Le conseil municipal donne son accord pour l'installation de ces services. Un architecte sera contacté pour l'aménagement intérieur du local.
Le Maire informe de sa proposition à Mme Michelle BIGNAN pour réinstaller son activité dans ce local ; celle-ci a refusé cette proposition, jugeant qu'il n'est pas adapté à l'exercice de ses fonctions.
- 8) Corinne RIZARD demande que le boulodrome soit nettoyé par l'association « La Boule Giblotine ».
- 9) Virginie JONDET sollicite des travaux de peinture à l'école primaire. Ceux-ci pourraient être envisagés au cours de l'été 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55